Groupe romand. — Un télégramme en latin est envoyé à M. Marouzeau, que son état de santé a empêché, au regret de tous, de se joindre au Groupe romand. M. Favez lit un télégramme de M. Fabre, puis il parle de la tournée de conférences qu'il a faites à Besançon, Lyon, Toulouse. Il signale le travail considérable qui a été fait par des collègues français. En terminant, il exprime des vœux pour la ville d'Estavayer et ses autorités, le Groupe romand et les études latines.

La journée se termine par la visite de la cité médiévale, de son église qui possède de magnifiques stalles du XVI^e^ siècle, des antiphonaires aux fraîches enluminures du milieu du XV^e^, du château de Chenaux et de l'église du couvent des Dominicaines.

II.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1946

A SAINT-MAURICE

Président : M. Ch. FAVEZ.

Membres présents. — MM. J. Béranger, P.-F. Bérard, le chanoine M. Bregnard, M^lle^ M. Broye, M. l'abbé E. Cantin, M^lles^ H. Castella, P. Chapuis, MM. M. Chevallier, M. Chouet, P. Collart, le chanoine P. Delaloge, l'abbé E. Dutoit, M^lle^ J. Ernst, MM. Ch. Favez, R. Feller, W. Gunning, J. Kaech, E. Liechtenhan, J. Nussbaum, M^lle^ L. Perrollaz, MM. le chanoine A. Pittet, G. de Plinval, J. Reymond, le chanoine Roche, E. Rossier, H. Stehlé et M^lle^ A. Weiglé.

Quelques autres personnes, notamment des chanoines du collège de Saint-Maurice, s'étaient jointes au Groupe.

Séance administrative.

M. Ch. Favez signale la brillante soutenance de thèse de M^lle^ Bréguet, la veille, à l'Université de Genève. Notre secrétaire, qui vient de recevoir le titre de docteur ès lettres, a été nommée assistante, pour le grec et le latin, à l'*Alma Mater* de cette ville. Sur la proposition de M. Favez, un télégramme de félicitations en latin est adressé à M^lle^ Bréguet.

On discute ensuite l'organisation de la rencontre avec nos collègues français, qui aura lieu le dimanche et le lundi de Pentecôte de l'an prochain, à Lausanne, avec excursions à Chexbres et à Vidy.

L'Université de Lausanne patronnera la réunion, à laquelle on décide d'inviter cinq étudiants français.

M. FAVEZ souhaite une cordiale bienvenue à Mgr Louis Haller, abbé de Saint-Maurice et évêque de Bethléem, et à M. Haegler, préfet du dis-

trict, qui sont arrivés sur ces entrefaites et qui prennent place à la table présidentielle.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. E. Liechtenhan, professeur au Gymnase réal de Bâle, présente *Quelques réflexions sur la Table claudienne et Tacite, Ann. XI, 23 et 24.*

Il s'agit de la table de bronze retrouvée à Lyon en 1526 et portant, gravé, un discours de l'empereur Claude sur le *ius honorum* à accorder aux Gaulois transalpins, dits « chevelus », discours dont on trouve une refonte dans Tacite, que l'on peut comparer à l'original.

L'historien rappelle la discussion qui se déroula à cette occasion devant le prince et résume les arguments des opposants. Au Sénat, cette opposition ne fut pas précisément de principe, mais porta sur les restrictions, que certains souhaitaient, de l'extension du droit, et non sur le droit lui-même. Ce qui intéresse, c'est de savoir si les raisons invoquées par les opposants ont été présentées au Sénat même, et M. Liechtenhan rappelle à ce propos que Tacite a rapporté plusieurs fois des débats du conseil secret. Les arguments des opposants peuvent être tirés du propre discours de l'empereur, dont l'idée maîtresse est que l'extension du *ius honorum* n'est que le couronnement d'une longue suite d'innovations. Ces arguments, tels que l'historien les reproduit, s'accordent avec le discours de Claude, malgré l'opinion contraire de M. Jérôme Carcopino.

Une omission et une certaine incohérence dans le discours repris par Tacite s'expliquent par le fait qu'elles se remarquent aussi dans celui, authentique, de Claude ; l'auteur des *Annales* a voulu imiter le défaut de ce discours.

— M. Favez félicite M. Liechtenhan de cette étude si pénétrante et si fortement documentée ; il sollicite quelques éclaircissements qui permettent à M. Liechtenhan d'ajouter au détail de sa démonstration.

II. — M. Marc Chouet, professeur au Collège de Genève, traite ensuite de *Salluste et la politique de César, d'après les « Epistulae ad Caesarem senem ».*

Ces lettres nous ont été transmises par un seul manuscrit, sans nom d'auteur. Le nom de Salluste apparaît à la fin du xv^e^ siècle. On les a accusées d'être apocryphes, mais M. Chouet, pour des raisons qu'il indiquera par la suite, les tient pour authentiques.

C'est à la deuxième lettre que M. Chouet s'attache de préférence, et il en donne une analyse fidèle et pénétrante. Il en souligne principalement les violentes attaques contre les chefs de la noblesse. La fin en est

une chaleureuse exhortation à César. De longues discussions se sont instituées sur la date de cette lettre. M. Chouet la croit antérieure à la collation du droit de cité aux Transpadans du 11 mars 49, mais postérieure à la séance du Sénat du 1er janvier de la même année. Les tâches proposées à César par l'historien ont été réalisées plus tard : établissement de colonies, programme de grands travaux, et ce sera là la marque de l'époque préimpériale.

Cette lettre était-elle destinée à César seul ou est-ce en quelque sorte une lettre ouverte? Le style en est solennel et touche à l'emphase. M. Chouet opine pour la lettre ouverte. Mais à quel public était-elle destinée? A ceux, sans doute, qui se sont élevés *per uirtutem* et non par le *decus maiorum*. César a confié à Salluste la tâche de gagner à sa cause les modérés du Sénat. L'historien se fait donc l'instrument de son puissant ami, dont, à cette époque déjà, il était le chaud partisan.

Sur deux points importants, l'*epistula* ne reflète pas les idées de César. Tout le système de celui-ci est basé sur l'*autorité*, celui de Salluste sur la *liberté*. Ce mot revient sans cesse sous sa plume : il appartient au vocabulaire de l'époque.

Qu'entendent les deux hommes par le mot *république*? Salluste ne néglige pas le sort de l'empire, mais il ne comprit peut-être pas toute la pensée de son maître, quoiqu'il lût assez bien en lui. Il s'agissait de créer une mystique du chef et du libérateur.

— M. Favez adresse de vifs compliments à M. Chouet pour son bel exposé. Il croit aussi à l'authenticité de la lettre de Salluste.

— M. J. Béranger en est moins sûr ; le style des deux *Epistulae* ne paraît pas le même. M. Chouet concède seulement qu'on peut déceler la marque d'une certaine servilité dans la seconde.

— M. Favez se demande d'où vient l'expression *ad Caesarem senem*. A cette époque, César n'était pas vieux. M. Chouet répond qu'on ne peut dire qui a mis cette mention. Dans l'antiquité, on donnait le nom de *senex* à des hommes de cinquante ans. D'après la constitution de Servius Tullius, pour les comices électoraux, les hommes, à partir de quarante-cinq ans, n'étaient-ils pas classés dans les centuries de vieillards?

— M. de Plinval incline à penser que sous *senem* se cache un *salutem*.

— Sur une observation de M. J. Nussbaum, M. Chouet reconnaît que la lettre contient des disparates.

— Au déjeuner, M. Favez salua la présence de M. Amacker, président de la municipalité, et de M. le chanoine Dayer, recteur du Collège.

Puis il lut un message de M. Marouzeau, de retour d'une tournée de conférences en Suède, ainsi qu'un télégramme en latin de M. P. Fabre, professeur à l'Université de Strasbourg, dont le texte, mal transmis par les P. T. T., met à l'épreuve la science conjecturale des latinistes présents.

Une réponse en latin, due à M. Favez, est adressée à notre sympathique collègue français.

— M. VAN BERCHEM, professeur à l'Université de Lausanne, partant en mission pour la Syrie, nous a fait parvenir un mot d'adieu.

— M. FAVEZ termine son discours en un latin cicéronien.

L'après-midi, l'antique abbaye d'Agaune ouvrit ses portes hospitalières et ses trésors somptueux à la cinquantaine de latinistes présents.

— M. P. COLLART, professeur d'archéologie aux Universités de Genève et de Lausanne, commenta avec une science enthousiaste les inscriptions latines conservées à Saint-Maurice.

— M. le chanoine Léon DUPONT-LACHENAL, entre les vantaux largement écartés du splendide trésor de l'abbaye, présenta à son auditoire, en les accompagnant d'explications substantielles, les pièces majeures, en particulier le beau vase en sardonyx à monture barbare, le coffret mérovingien, orné de pierreries, dit « de Teudéric », la châsse de Saint-Maurice, d'art roman, et la fameuse aiguière, richement parée d'émaux orientaux, dont le donateur aurait été Charlemagne.

— M. BOUFFARD, assistant de M. Blondel, archéologue cantonal à Genève, découvrit aux latinistes les fouilles entreprises près de la vénérable église abbatiale et qui ont permis de retrouver les fondations de plusieurs basiliques.

Cet examen d'intéressants vestiges du passé se termina par la visite de la crypte aux dédales impressionnants.

Une aimable réception dans les beaux salons de Mgr Louis Haller, qui prononça un discours plein de grâce et d'esprit, mit le point final à cette journée.